INFOCOMMUNE DECEMBRE 2018 N° 131

Saint-Léger en Gaume



SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Agriculture
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL







KÉVIN BILOCQ

TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT



+32 497 94 27 19

info@kevinbilocq.be

www.kevinbilocq.be

Châtillon

Poncelet Assurances

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
Web : http://013980.brokerweb.be
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47



Vente et réparation toutes marques

Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN



Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

Regifo Edition .be SPRL

Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

> *Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.*
> *Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.*
> *Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.*

Nous sommes la solution.
Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :
Par mail : info@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -

Table des matières

Le Mot du Bourgmestre 3

Vie communale
- Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
- Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
- L'Administration communale vous informe 4
- Du renouveau pour nos cimetières 4
- Geste héroïque de Léa Bauduin 5
- Commémorations du 11 novembre 5
- Repas des aînés 5
- Nouvelles plaines de jeux 6
- Engagement étudiants - été 2019 6

Environnement
- Station d'épuration flambant neuve 7
- Peste porcine 8
- Feux d'artifice 8

Vie sociale
- Communication du CPAS 9
- Arrête ! 9
- Intégration des personnes handicapées 9

Vie culturelle
- News du SI 12
- News de la bibli 13

Vie sportive
- Nouvel éclairage au complexe 14
- Alain Rault 14
- 40 ans pour TT Châtillon 15
- Une page se tourne à la cafétéria du complexe 15

Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Un peu d'anglais et du théâtre 15
- Soutien scolaire eet remédiation 16
- Journée d'accueil du 19 octobre 17
- Job étudiants : animateurs pour les plaines 18
- Le passage à l'adolescence 18

Chronique léodégarienne 19

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Cette année 2018 a été marquée par les élections communales du 14 octobre.
Comme à chaque fois, ces élections auront apporté quelques changements au sein du Collège et du Conseil communal de notre commune.
Ce n'est pas moins de six nouveaux conseillers sur treize qui siégeront autour de la table du conseil communal. Je remercie les conseillers sortants pour leur implication dans la gestion de notre commune.
Je souhaite que cette nouvelle législature se déroule harmonieusement dans l'intérêt de nos villages et de leurs habitants.

Dans un autre domaine, afin d'endiguer la propagation de la peste porcine, je vous rappelle que : **l'interdiction de circulation en forêt dans les zones noyau et tampon (41.745 hectares) est prolongée jusqu'au 15 janvier. Notre forêt est totalement concernée par cette mesure.**

Je suis bien conscient que cette mesure impacte beaucoup de monde.
Il ne faut pas oublier non plus que les revenus générés par l'exploitation de notre forêt représentent entre 8 et 10 % de nos recettes.
Et afin d'enrayer au plus vite cette épidémie, il y va dans l'intérêt de tous de respecter cette interdiction.
N'hésitez pas à consulter notre site Internet pour plus d'informations.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI			FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT			
MARDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
MERCREDI			FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT			
JEUDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
VENDREDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
SAMEDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT							
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
B-6747 SAINT-LEGER

Tél : +32 (0)63/23 92 94
Fax : +32 (0)63/23.95.82

www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.b

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@saint-leger.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@saint-leger.be.**

Heures d'ouverture de la cafétéria

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
21h-23h30 (un lundi sur deux)	Fermé	Fermé	19h-23h30	20h-23h	Fermé

L'Administration communale vous informe

Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas et les horaires de l'Administration communale vont être quelque peu modifiés durant cette période.

Afin de ne pas vous retrouver devant une porte close, voici les **jours de fermeture prévus** :

- Le lundi 24 décembre 2018 ;
- Le mardi 25 décembre 2018 ;
- Le mercredi 26 décembre 2018 ;
- Le mardi 1er janvier 2019.

Les permanences des samedis 22 et 29 décembre 2018 sont, quant à elles, maintenues.

Comme chaque année, la distribution des **sacs poubelles gratuits** aura lieu le **samedi 12 janvier 2019** :

- À Saint-Léger, aux ateliers communaux, de 08h30 à 12h00 ;
- À Châtillon, à la salle communale, de 09h00 à 12h00 ;
- À Meix-le-Tige, à l'école, de 09h00 à 12h00.

Nous en profitons également pour vous rappeler que les demandes concernant l'**État Civil font l'objet de prise de rendez-vous** afin de permettre la préparation des différents documents pour, éventuellement, les retirer lors de la permanence du samedi. **Aucun document** concernant les naissances, mariages, décès, dons d'organes ou euthanasie **ne pourra vous être délivré sans demande préalable** à l'agent administratif en charge de l'État Civil. Vous pouvez dès lors contacter Madame Danielle BOUVY par téléphone au 063/23.92.94 ou par mail à l'adresse **danielle.bouvy@saint-leger.be** tous les jours de la semaine, de 09h00 à 12h et de 14h00 à 16h00 (excepté le jeudi) ou Madame Laurence DAUW par téléphone au 063/23.92.94 ou par mail à l'adresse **laurence.dauw@saint-leger.be** (les lundis, mardis et mercredi de 09h00 à 12h00 et les jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Du renouveau pour nos cimetières

Dans le courant de l'automne, les grilles de nos 3 cimetières ont été remises à neuf. Un travail de qualité confié à une entreprise gaumaise.
Un nouveau reposoir a également été installé.
À la veille de la Toussaint nos cimetières sont propres et contrôlés par nos ouvriers.
Merci à eux.











La jeune Léa BAUDUIN (11 ans) a sauvé de la noyade une jeune fille le vendredi 10 août au lac de Conchibois.

« Elle vient d'être mise à l'honneur par la Commune de Saint-Léger pour avoir posé «ce geste héroïque», comme l'a souligné lors de la réception l'échevine Monique JACOB. La petite fille âgée de 1 an et 8 mois réside dans la Commune. Elle était présente avec ses parents. Un moment d'inattention, une fraction de seconde et c'est le drame.
En voyant la jeune fille dans l'eau, Léa n'a pas hésité à plonger tout habillée pour aller la récupérer.
«J'ai vu que la petite fille était au fond de l'eau, elle était toute habillée, j'ai vite couru au bord, j'ai sauté dans l'eau pour la remonter. Ce n'était pas facile, je l'ai prise dans mes bras pour sortir rapidement sa tête de l'eau. Un maître-nageur est directement arrivé sur les lieux», explique Léa. «Le sauveteur a posé immédiatement les gestes adéquats ce qui a permis de réanimer la petite fille», poursuit Monique JACOB. L'ambulance est restée sur place pendant une demi-heure.
«Cette petite fille te doit beaucoup et pour ce geste on peut te remercier», dit encore l'échevine avant de lui remettre fleurs et petits cadeaux : des boucles d'oreille en forme de fer à cheval et un bijou dauphin, évidemment très symboliques. Le bourgmestre Alain RONGVAUX s'est associé à cette récompense en remettant un «certificat de bravoure».

Léa BAUDUIN habite à Châtillon, elle vient d'entrer en première année à l'athénée royal d'Arlon et elle continue à nager et à se détendre dans le lac de Saint-Léger. »



Article et photo de l'Avenir du Luxembourg du 14/09/2018 – Jean-Paul DAUVANT

Commémorations du 11 novembre

Voir page centrale

Repas des Aînés

C'est dans une ambiance festive et décontractée que pas loin de 175 personnes ont eu le plaisir de se retrouver pour cette nouvelle édition du repas des aînés qui s'est déroulée le 3 octobre dernier.
Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre chaque année, gage d'une belle journée placée sous le signe de la bonne humeur.

Merci à tous pour votre participation ! Et nous ne manquons pas de vous donner, d'ores et déjà, rendez-vous pour l'année prochaine !













Nouvelles plaines de jeux

Nous vous en parlions dans la précédente édition de notre Infocommune, les nouvelles plaines de jeux ont été installées à Saint-Léger, Meix-le-Tige et Châtillon. Du très beau travail réalisé pour le plaisir des petits et des grands.



Engagement étudiants - été 2019

L'administration communale de Saint-Léger engage des étudiants pour la saison estivale 2019

- Du 1er juillet 2019 au 23 août 2019
 - Service travaux,
 - Service forestier,
- Du 26 juin 2019 au 30 août 2019
 - Complexe sportif/Syndicat d'Initiative

Conditions d'engagement :

- avoir **16 ans** accomplis au jour de l'engagement,
- Date limite de candidature : **28 février 2019**.

Priorités d'engagement :

- connaissances de la commune,
- date de la candidature,
- expérience dans un travail similaire.

La lettre de candidature, comportant la signature manuscrite, et le formulaire de candidature seront UNIQUEMENT:

- adressés par courrier au Collège communal - Commune de Saint-Léger, Rue du Château 19, 6747 Saint-Léger)

ou

- déposés contre accusé de réception aux guichets de l'administration communale

Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de :

Mme Monique PONLOT - 063/23.92.94 – **contact@saint-leger.be**

M. Daniel TOUSSAINT - 063/58.99.22 – **daniel.toussaint@saint-leger.be**

Attention : le nombre places à pourvoir est limité. La date de dépôt des candidatures est primordiale !
Le formulaire de candidature peut être obtenu aux guichets de l'Administration communale, sur le site internet de la commune (rubrique « Avis à la population ») ou par demande à **contact@saint-leger.be**

Le Centre sportif et culturel de Saint-Léger engage pour la saison estivale 2019

- Du 26 juin 2019 au 30 août 2019
 - plusieurs étudiant(e)s pour la gestion de la cafétéria (service aux tables, installation de la terrasse, rangement et nettoyage). Une préférence sera donnée aux personnes ayant une expérience dans l'Horeca.
 - des maîtres-nageurs brevetés pour la surveillance de l'espace baignade du lac.
 - des assistants pour les maîtres-nageurs et pour la surveillance de l'ensemble du site.

Conditions :

- Avoir **18 ans accomplis** au jour de l'engagement.
- Pour les maîtres-nageurs : disposer du brevet BSSA (en ordre de recyclage).
- Date limite de candidature : **28 février 2019**.

Les candidatures sont à adresser à :

Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger
Att. Madame Monique JACOB, Présidente
c/o Administration communale de Saint-Léger
Rue du Château, 19 - 6747 SAINT-LEGER

Attention : le nombre de places à pourvoir étant limité, les candidats seront sélectionnés en fonction de l'ordre chronologique de rentrée des candidatures, de l'expérience éventuelle et d'une évaluation du travail effectué les années précédentes, le cas échéant.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de

Mme Monique JACOB – 0471 83 15 13 – **monique.jacob@saint-leger.be**

M. Daniel TOUSSAINT – 063/58.99.22 – **daniel.toussaint@saint-leger.be**

Le formulaire de candidature peut être obtenu aux guichets de l'Administration communale, sur le site internet de la commune (rubrique « Avis à la population ») ou par demande à **contact@saint-leger.be**.



Une station d'épuration flambant neuve à Saint-Léger





Une inauguration officielle

Le 21 septembre 2018, les représentants de la commune de Saint-Léger, de la SPGE, du ministre Carlo DI ANTONIO et de l'AIVE ont inauguré la nouvelle station d'épuration de Saint-Léger, en présence des élèves de 6ème primaires de l'école libre de Saint-Léger. Cette station, d'une capacité de 2200 équivalent-habitants épure désormais l'ensemble du village de St-Léger, ce qui va contribuer à améliorer la qualité de l'eau du Ton. L'ancienne station de la cité Lackman devenue vétuste et qui n'épurait qu'une partie du village (600 EH) a été mise hors service. La construction de la station d'épuration a nécessité un investissement de plus de 2.500.000 € HTVA.

Des portes ouvertes au public

Le dimanche 23 septembre, le grand public a eu l'opportunité de visiter la station et de comprendre, par la même occasion, les enjeux de la gestion des eaux usées. Une soixantaine de personnes ont rallié la station d'épuration malgré le mauvais temps.

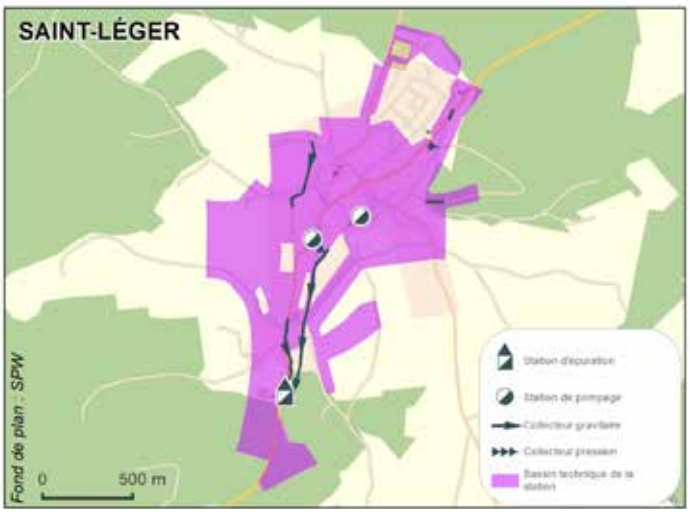






Vos eaux usées sont (ou seront)-elles traitées par la nouvelle station ?

Si vous habitez le village de Saint-Léger, alors vos eaux sont ou seront traitées par la station de Saint-Léger.



Quelles sont alors vos obligations ?

1. S'il y a un égout dans votre rue:

- **Vous devez y raccordez votre habitation (si ce n'est pas encore fait)**. C'est une imposition du Code de l'Eau. Ce raccordement à l'égout doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Collège communal.
- **Evacuez vos eaux claires** (eaux pluviales et eaux de drainage) séparément. Trouvez une alternative à l'égout : ruisseau, fossé… Il faut éviter de diluer les eaux usées et, en cas de fortes pluies, de surcharger les égouts.

Si vos eaux usées arrivent d'ores et déjà à la station d'épuration, vous devez déconnecter votre fosse septique !

La station d'épuration est conçue pour traiter des eaux usées brutes. Votre fosse septique est donc devenue inutile, voire gênante pour la station. En la mettant hors service vous éviterez également des frais de vidange !

2. S'il n'y a pas encore d'égout dans votre rue :

Vous devrez raccorder votre habitation à l'égout lorsqu'il sera posé. Pensez à conserver votre mode d'évacuation actuel pour les eaux claires (eaux pluviales et eaux de drainage) pour éviter de les déverser à l'égout.

Une station d'épuration ne digère pas tout !

Les lingettes, huiles, graisses de friteuse, solvants, restes de peinture ou d'hydrocarbures, … nuisent au bon fonctionnement de la station d'épuration. Les lingettes, par exemple, bloquent les pompes qui alimentent les stations.

Au final, les eaux sont moins bien épurées et peuvent encore contenir ces polluants lors du rejet à la rivière !

Votre recyparc est équipé pour recevoir ces déchets. De cette manière, vous êtes certain que vos produits seront correctement traités, dans les filières appropriées et dans le plus grand respect de l'environnement !

Si vous êtes curieux de savoir que faire et ne pas faire avec vos eaux usées, consultez « Le petit livre des toilettes » !



>>> www.aive.be, Eau, Préserver l'eau

Pour en savoir plus ?

À propos de vos obligations : notre site **www.aive.be**, Eau, Quel est mon régime d'assainissement et quelles sont mes obligations ?

Un conseiller en environnement AIVE est également à votre disposition au 063/23.18.11.

À propos de la présence d'un égout dans votre rue, des modalités pratiques de raccordement et la déconnection des fosses septiques : contactez l'Administration communale de Saint-Léger.

Peste porcine : prolongation de l'interdiction de circuler en forêt

Pour les raisons sanitaires que vous connaissez, l'interdiction **FORMELLE** d'accès à la forêt sur notre territoire est prolongée jusqu'au 14 janvier 2019 (au moins).
Toute personne non autorisée enfreignant cette interdiction va à l'encontre de **sanctions sévères**.
Nous sommes conscients que chacun d'entre vous trouve du bonheur à se ressourcer de différentes manières dans les bois mais il est important de **respecter à la lettre** les décisions ministérielles afin d'éradiquer au plus vite cette contamination.



Feux d'artifice, ne gâchez pas votre fête !

Quelques personnes tirent des feux d'artifice à l'occasion des fêtes de fin d'année.
Même si cela est un amusement courant, il va de soi qu'il provoque de plus en plus souvent des accidents dus au manque de prévoyance des utilisateurs.
Principaux accidents pouvant être dus à ce genre d'événement :

- Dégâts aux animaux effrayés – terrorisés et pris de panique qui risquent de se blesser en essayant de s'éloigner de ces bruits soudains.
- Des blessures, parfois extrêmement graves, aux amateurs qui manipulent des engins dont la sécurité n'est pas garantie.

C'est pourquoi nous rappelons à la population à l'approche des fêtes de fin d'année qu'il y a lieu de respecter ce qui suit en vue de 'tirer des feux d'artifice'.
Le non-respect peut entrainer des conséquences graves, à savoir, en plus des blessures ou pire, les frais résultant des dégâts occasionnés.
Les pièces d'artifice utilisées doivent OBLIGATOIREMENT avoir été vendues dans des commerces qui garantissent qu'elles sont conformes aux règlementations belges. Méfiez-vous tout simplement des pièces d'origine douteuses vendues à bon marché.

RESPECTEZ CES REGLES DE SECURITE :

Avant le tir des feux d'artifice :

- Stockez les artifices de joie dans un endroit sec, dans un espace fermé, hors d'atteinte des enfants.
- Lisez toutes les notices d'instruction avant la mise à feu d'un artifice quel qu'il soit.
- Il est souhaitable de prévenir les voisins proches pour les raisons invoquées ci-avant (présence d'animaux).
- Choisir un lieu de tir approprié (zone bien dégagée, idéalement plate – horizontale et dure, se trouvant loin des habitations, des véhicules en stationnement et éloignée d'une végétation abondante surtout si celle-ci est sèche).
- En cas de vent fort, annuler le tir de fusées.

Pendant le tir :

- Respecter impérativement les limites d'âges imposées en fonction de la catégorie des produits utilisés.
- Veiller à ce que les spectateurs restent à bonne distance du tir.
- Avoir de l'eau à proximité immédiate et un extincteur.
- Etre sobre pour le tireur (pas d'alcool avant et pendant le tir).
- Utilisation de lunettes de protection.
- Ne pas porter de vêtements facilement inflammables (vêtements à base de matière synthétique, nylon, polyester, microfibre, …).
- Pour le tir de fusées, fixer solidement un tube dans le sol. Y placer le bâton de la fusée et ne tirer qu'une fusée à la fois. Attendre toujours le départ de la fusée avant le placement d'une autre.
- Pour l'allumage, bannir les allumettes et briquet (le risque d'allumer la mèche au mauvais endroit est bien réel et vous n'aurez pas le temps de vous écarter).
- S'éloigner le plus vite possible et se tenir à bonne distance dès qu'une mèche est allumée.
- Ne jamais diriger un produit allumé vers une personne.
- Allumer toujours les mèches avec les bras tendus.
- Ne jamais allumer un artifice au sol en se penchant au-dessus du tube.
- Ne jamais retourner vers un artifice une fois la mèche allumée. En cas de non-fonctionnement, rester à distance pendant au moins 30 minutes.
- Ne jamais essayer d'allumer une seconde fois une mèche qui n'a pas fonctionné.

Après le tir :

- Eteindre immédiatement les résidus incandescents au niveau du sol.
- Nettoyer la zone de tir.





Communication du CPAS de Saint-Léger

Vu l'arrivée de la période hivernale, la situation de certaines familles peut être précaire, c'est pourquoi le C.P.A.S. de Saint-Léger vous rappelle qu'il peut vous venir en aide de différentes façons :

- octroi de l'allocation de chauffage
- aide pour vos déplacements via le taxi social
- aide via le service de brico-dépannage
- aides diverses, via le service social, selon votre situation
- information et orientation pour obtenir des aides en matière énergétique

Si vous êtes dans le besoin n'hésitez pas à nous contacter. Par ailleurs, si vous connaissez quelqu'un en difficulté, faites-le nous savoir !



C'est en toute discrétion que nous donnerons suite à ces demandes.

Contacts et renseignements

Présidente du CPAS :
Christiane DAELEMAN : 0476/52.46.21

Service social du CPAS :
Mme IRAKOZE : 063/60.83.41
Mme NOEL : 063/60.83.42
Mme GOFFIN : 063/60.83.43
Mme DI IULIO : 063/ 60.83.49
Mme AMBROSIUS : 063/60.83.48

Arrête !



17 % des jeunes sont victimes de **cyber-violence** et de **violences sexuelles** dans leur couple

1 fille sur 10 subit des **violences sexuelles** dans sa relation amoureuse

1 femme sur 6 a déjà subi **1 viol** dans son couple

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, la Wallonie, la Fédération Wallonie Bruxelles et la COCOF ont lancé une campagne de lutte contre les violences sexuelles dans les couples de jeunes et jeunes adultes.

Cyberviolence à caractère sexuel ou sexiste, rapport sexuel non consenti, viol,… « #ARRÊTE c'est de la violence » se décline en 4 spots web, un spot TV, des affiches et stickers.

Jeunes ou moins jeunes, la majorité des victimes n'ose pas en parler ou demander de l'aide. De même, il peut parfois être difficile de détecter les signes de violence dans une relation amoureuse.

Le site de la campagne **www.arrete.be** aide les jeunes à détecter les formes d'agressions sexuelles et les informe des relais en cas de violences sexuelles. Un système de chat est également proposé.

BESOIN D'AIDE ?

Vous éprouvez le besoin de parler ? Vous vous posez des questions sur ce que vous vivez ou avez vécu ? Vous avez besoin d'aide ?

0800/30 030 – gratuit et anonyme 24h/24

Ou **chat** sur **www.ecouteviolencesconjugales.be**

La Province de Luxembourg active en faveur de l'intégration et l'accompagnement des personnes handicapées.

Nos services Alter & GO, accompagnent la personne en situation de handicap tout au long de son parcours de vie.

L'accompagnement proposé par la structure provinciale Alter & GO se veut individualisé. Nous travaillons avec les compétences des personnes en situation de handicap et/ou leurs familles pour les aider à développer leur projet.

Un processus participatif impliquant les familles et les bénéficiaires.

Conseils consultatifs - Réunions de parents - Évaluations - Enquêtes

Intervention sur l'ensemble de la province de Luxembourg en fonction de votre projet :

Domicile - École - Activités de loisirs - Lieu de travail, etc.

L'accompagnement se décline en différents services en fonction de l'âge et de la spécificité du handicap:

- **Alter & GO Petite Enfance :** s'adresse aux enfants en situation de handicap de 0 à 7 ans
- **Alter & GO Jeunesse :** s'adresse aux jeunes en situation de handicap de 6 à 21 ans
- **Alter & GO Adulte :** s'adresse aux adultes en situation de handicap dès 18 ans

Les deux services spécifiques sont :

- **Alter & GO Surdité :** destiné aux adultes sourds et malentendants dès 18 ans
- **Alter & GO Autisme :** destiné aux jeunes et adultes autistes dès l'âge de 6 ans

Pour tous renseignements complémentaires :

Province de Luxembourg
Alter & GO
Rue Zénobe Gramme, 30 à 6700 Arlon
Tél. : 063/212.407
E-mail : **alter&go@province.luxembourg.be**













Cette année, c'est dans un contexte un peu particulier que se sont déroulées les cérémonies de commémoration du 11 novembre. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que c'est le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

À cette occasion, Le vendredi 9 novembre, les enfants de nos écoles et les résidents des Iris se sont recueillis sur les 7 tombes, toujours présentes, des soldats morts au combat et qui ont été inhumés dans leur village d'origine après la guerre. Ils ont pu y apposer une plaquette afin que chacun se souvienne et que nos héros ne tombent dans l'oubli. La cérémonie fut suivie de la lecture de message de paix, dépôt de gerbes,...

Dans chaque cimetière, un arbre de la paix fut planté par les enfants avec, à son pied, une bouteille porteuse d'un message d'espoir.

MERCI aux descendants de ces héros, au Cercle de Recherches et d'Histoire et merci aux enfants et résidents des Iris pour leur présence.

le Cercle de Recherches et d'Histoire a mis sur pied une exposition qui a ouvert ses portes le samedi 10 novembre et le vernissage de celle-ci a eu lieu le 11 novembre, après la cérémonie officielle de Saint-Léger.
Nous remercions le Cercle de Recherches et d'Histoire pour son implication et l'organisation de cette exposition qui nous permet de ne pas oublier !












Betty Poncelet


© Betty Poncelet


© Betty Poncelet


© Betty Poncelet


© Betty Poncelet


© Betty Poncelet


© Betty Poncelet


© Betty Poncelet


© Betty Poncelet



Les news du SI

FÊTE DU MIEL

Voici quelques créations des enfants des classes maternelles et primaires de la commune de Saint-Léger qui ont participé au concours.
« Abeille en Jaune et Brun » organisé par le Syndicat d' Initiative pour la fête du miel.
Un grand merci à eux.
Parmi toutes ces créations, les nombreux visiteurs ont sélectionné :

- Première position : la classe de 1ère et 2ème maternelle de Châtillon qui a reçu un bon achat de 100,00€
- Deuxième position, la classe de 5ème et 6ème primaire de Meix-le-Tige qui a reçu un bon d'achat de 75,00€
- Et en troisième position, la classe de 2ème maternelle et cycle 5/8 de Saint-Léger qui a reçu un bon achat de 50,00€

Ces bons d'achat ont été offerts par le Syndicat d'Initiative.
Et tous les enfants qui ont participé à ce concours, ont été récompensés.







MAIS OÙ CRÈCHE SAINT-LÉGER

La 10ème édition du désormais traditionnel circuit des crèches de Saint-Léger aura lieu le 15 décembre prochain.
Les participants confirmés pour cette nouvelle édition sont : L'Administration Communale, le Foot de Saint-Léger, les Macrâles de Gaume, le foot en salle le Gaumais, la friterie Clairbois, le fleuriste Lé Lys, Côtés Arômes, l'Harmonie Royale Sainte-Cécile et le Syndicat d'Initiative.
Les renseignements concernant cette manifestation feront l'objet d'un prochain toutes-boites.



CORRIDA LÉODÉGARIENNE



OUVERTURE DE LA LUDOTHÈQUE



L'HEURE DU CONTE



LES RENDEZ-VOUS DU VENDREDI



CRÉER UNE ÉTOILE DE NOËL EN ÉCO-VANNERIE



Un nouvel éclairage au complexe !

C'est fin juillet, début août que les travaux ont été entrepris au complexe sportif de Conchibois, le nouvel éclairage est désormais fonctionnel ! Un investissement utile et indispensable pour nos sportifs !



Alain RAULT – Un marathonien de retour d'Australie

« Retour en Belgique après un fabuleux voyage. Jamais je n'aurais imaginé être sélectionné à une épreuve coupe du monde triathlon sprint dans un pays paradisiaque tel que l'Australie. Nous sommes arrivés quelques jours avant l'épreuve à Gold Coast (qui ressemble à Miami version Australienne, paradis des surfeurs) afin de récupérer du voyage et du décalage horaire. Les athlètes de tous pays sont déjà en effervescence. Le stress monte, je suis impatient de rencontrer notre contact Australien, Wayne, qui me prête son vélo pour l'épreuve. Quelle belle rencontre, Wayne est extraordinaire, aussi excité que moi, il m'accompagnera et m'encouragera durant toute l'épreuve.
Le jour J Départ natation 5ème vague. Grand moment de solitude parmi tous ces athlètes de nationalités différentes. Sorti en 15'19 (bon temps pour moi) j'attaque la partie vélo, en me rappelant de ne pas freiner (brutalement) car les manettes sont inversées, n'oublions pas que nous sommes au pays des kangourous et il faut aussi rouler à gauche. Je termine le vélo en 37'59 sans incident. Ouf !! Sous les encouragements de mes supporters (Wayne, Sam, Nazareth et Babette) j'effectue la CàP dans l'euphorie avec un temps final de 1h24'48. Classement final sur 61 participants dans ma catégorie male 65/69 : 1er Belge (haha) !, 8ème Européen et 35ème mondial.
Fidèle au même club, heureux et fier de boucler 32 ans de triathlon, par une telle épreuve dans ce fabuleux pays. Un grand merci à tous pour vos commentaires qui font chaud au cœur. Un plus grand merci encore aux supporters sur place qui m'ont boosté tout au long du parcours. Merci à notre ami Australien, qui m'a accordé sa confiance, à sa famille et ses amis qui nous ont superbement accueillis. Merci aussi à Stéphane VANDER BRUGGEN le team leader sur place à Gold Coast pour ses conseils et qui nous a coaché dans un entrainement natation. »

Récit d'Alain RAULT à son retour d'Australie









40 ans pour le TT Châtillon, ça se fête !

C'est en grande pompe que le club de tennis de table de Châtillon a fêté, début septembre, ses 40 années de présence consécutives sur notre commune.



Une page se tourne à la cafétéria du complexe

Depuis près de 20 ans, Jean-Marie ANCION vous a accueilli à la cafétéria du complexe sportif. Il assurait également la fermeture de celui-ci, tâche parfois difficile de par les horaires tardifs.

Ce n'est pas sans émotion qu'il a décidé de remettre son tablier de barman. Il pourra se rappeler les bons moments partagés avec bon nombre de sportifs sans oublier les soirées du jeudi après l'entraînement des arbitres de football.

Investi dans le programme Je Cours Pour Ma Forme, il est pour l'équipe de coaches la référence de ce sport.

Il passe le flambeau à Alycia, étudiante et prête à relever le défi de barmaid !

MERCI à toi Jean-Marie, il va être difficile de ne plus te voir derrière « ton » bar.

Profite bien de ta retraite !



PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

Une bonne ambiance... un peu d'anglais... quelques acteurs... et le théâtre fut une évidence !

« Nous étions les six élèves de 6ème de l'école communale de Meix-Le-Tige : Tomas et Eva SCHOUVELLER, Lucie BODART, Bérénice COLLOT, Lily GRIDEL et Sacha HANZEN.

Dans la commune de Saint-Léger, nous avons des cours d'anglais dès la 3ème année primaire. De plus, en 6ème année nous bénéficions d'une heure de pratique orale qui s'ajoute à nos deux heures officielles. C'est dans ce cadre que notre aventure avec le théâtre a débuté.

En janvier, notre professeur d'anglais, Mme Laurence MANCINI, nous a proposé de nous initier au théâtre et, ce qui devait d'abord être un travail de quelques heures, est devenu une véritable découverte et une envie d'aller beaucoup plus loin que de simplement réciter un texte dans une langue étrangère.

Au fil des semaines et des répétitions, nous étions de plus en plus satisfaits de notre travail et nous avons eu envie de présenter notre pièce à nos parents et professeurs. Il ne fut pas difficile de convaincre Mme Laurence qui s'est occupée de la mise en scène, des décors et des chorégraphies.

Une bonne ambiance… un peu d'anglais… quelques acteurs… et le théâtre fut une évidence ! (suite)

On pourrait penser que le plus difficile serait d'apprendre le texte et de savoir le prononcer correctement. Mais, finalement, ce ne fut pas le cas ! Et oui, d'autres apprentissages furent beaucoup plus ardus, comme de parler fort, lentement et distinctement car le stress avait tendance à nous faire faire tout l'inverse. Ce qui nous a posé le plus de problème, ce fut de dire notre texte en exprimant nos émotions, en allant de la colère à l'amour et en passant par la crainte. Mais, nous avons surmonté tout cela et avons fait nos premiers pas sur scène en présentant notre pièce « Jenny's secret » devant un auditoire d'une quarantaine de personnes qui fut conquis et impressionné de notre prestation et, comme le disent Sacha et Tomas : « On a même réussi à garder notre sérieux et notre calme, alors que le public rigolait ou souriait! ».

Nous garderons un merveilleux souvenir de cette expérience qui a su renforcer nos liens déjà très forts et nous souhaitons à chacun de vivre une aventure telle que la nôtre. »

Ecrit par Laurence MANCINI, selon les commentaires des élèves.







Soutien scolaire et remédiation pour les élèves du primaire

Il arrive qu'un enfant rencontre des difficultés dans son parcours scolaire. Faute de moyens, l'école ne peut pas toujours assumer ses missions de remédiation. Les parents sont quant à eux quelque fois démunis face aux obstacles rencontrés par leur enfant…

C'est pourquoi il existe une **antenne de soutien scolaire et de remédiation d'*Enseignons.be* sur la commune de Saint-Léger.**

Le projet en quelques mots

Enseignons.be
partager pour mieux enseigner

- Offrir aux enfants une **remédiation immédiate et efficace** une fois par semaine à raison de deux heures dans un cadre agréable et accueillant. Les cours sont collectifs (7 élèves maximum) donc plus dynamiques qu'un cours particulier classique.
- S'inscrire dans un **partenariat sur la durée** : les cours sont suivis pendant 2 à 3 mois minimum dans le but de garantir un résultat. Ce n'est pas en une ou deux semaines que l'on peut combler les lacunes d'une année scolaire. Nous souhaitons engager les élèves à travailler régulièrement.
- Les cours se donnent pendant **toute l'année** sauf pendant les congés scolaires.
- Un tarif horaire de **8,90 €** avec une réduction de 10 à 15 % lorsque l'enfant s'inscrit pour plusieurs trimestres ! Enseignons.be désire que ses cours soient démocratiques afin que même les enfants issus des milieux les plus modestes puissent en profiter. Notez que ces cours sont déductibles fiscalement et que certaines mutuelles interviennent.

Concrètement

- Cette aide est ouverte à **tous les enfants** domiciliés sur la commune ou non ! Elle s'adresse aux élèves du **primaire** et propose :
 - - l'aide aux devoirs,
 - - l'apprentissage d'une méthode de travail,
 - - la préparation au CEB,
 - - un soutien scolaire pour toutes les matières !
- **Les cours se donnent le mercredi de 13h00 à 15h00 à l'école communale de Saint-Léger.** Ces deux heures sont entrecoupées par une petite pause avec une collation offerte.
- Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec l'équipe d'*Enseignons.be* par mail **soutienscolaire@enseignons.be** ou par GSM au 0498/82.23.74.



Journée d'accueil du 19 octobre

Le 19 octobre dernier, les enfants qui fréquentent une des écoles de la commune étaient en **congé** !

Une trentaine d'entre eux ont participé à la **journée d'accueil** organisée à Meix-le-Tige.

Une journée détente durant laquelle les enfants se sont bien amusés !

Merci aux accueillantes extrascolaires et au personnel de cantine

(Adéline, Amandine, Catherine, Christine, Cindy, Isabelle, Marie-Anne, Sandrine, Séverine, Sylviane)



Congés de Pâques





Job étudiants : animateurs pour les plaines

JOB ETUDIANT : animateur/animatrice à la plaine



Les dates des plaines de cet été 2018 :

15 - 19 juillet	22 - 26 juillet	29 juillet - 2 août	5 - 9 août
Les grands 4-12 ans *à Meix-le-Tige* "L'espace"	**Les petits** 2,5-4 ans *à Meix-le-Tige* "La magie" **Les grands** 5-12 ans *à Châtillon* "Les agents secrets"	**Les petits** 2,5-4 ans *à Meix-le-Tige* "Les métiers" **Les grands** 5-12 ans *à Saint-Léger* "Les sports antiques"	**Les petits** 2,5-4 ans *à Meix-le-Tige* "Les dessins animés"

Le formulaire de candidature à rendre pour le 10 février 2019 au plus tard est disponible :

- au guichet de l'Administration communale,
- sur le site internet de la commune (www.saint-leger.be)
- sur le site internet de l'Accueil Temps Libre (www.sites.google.com/site/atlsaintleger)
- via une demande à la coordinatrice Accueil Temps Libre

Condition obligatoire pour postuler : **avoir au moins 16 ans au moment de travailler**.

Intervention de la commune dans les frais de formation d'animateur/trice ou coordinateur/trice.
Renseignements auprès de la coordinatrice Accueil Temps Libre

Coordination Accueil Temps Libre :
Auxane JACOB
063/58.99.26 0496/53.82.88
auxane.jacob@promemploi.be

Le passage à l'adolescence... et si vous fêtiez cela avec votre enfant ?

Votre enfant est en 6ème primaire et entrera en secondaire en septembre prochain ? Nous l'invitons à fêter cette grande étape en compagnie de ses proches, ses ami.es et d'autres jeunes de la région !

Cette fête, il va en être l'acteur ! En effet, il s'agit d'un spectacle préparé par les enfants où, à travers différentes saynètes, ils mettent en avant les valeurs qui les ont fait grandir et qui vont faire d'eux les citoyens de demain. C'est en se basant sur des sujets qui les touchent et les interpellent : écologie, pauvreté, migration… qu'ils font part à leur famille du regard qu'ils portent sur le monde.

Après ce spectacle, les familles peuvent se réunir autour d'un repas pour prolonger la fête. Une journée qui reste souvent un souvenir précieux pour les enfants ! Tout comme la préparation du spectacle qui est l'occasion pour eux de créer des liens avec d'autres jeunes, des liens importants puisqu'ils vont partager ensemble des moments de réflexion, d'échanges d'idées, d'un peu de stress une fois sur scène, mais aussi de solidarité, de rires et de bonne humour !

La fête laïque de Virton s'adresse à tous les enfants inscrits en 6ème primaire des communes de Étalle, Florenville, Chiny, Tintigny, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Saint-Léger et Virton. Les frais sont pris en charge par Gaume Laïcité - Maison de la Laïcité de Virton et l'entrée au spectacle est gratuite.

La Fête laïque se déroulera le samedi 27 avril 2019 au centre culturel et sportif de Virton.

Votre enfant souhaite faire sa fête laïque ? Adressez-vous au CAL/Luxembourg ASBL. Celle-ci s'organise en trois à cinq rencontres selon le nombre d'enfants inscrits. Enfin, un stage sera proposé aux enfants de toute la province qui sont inscrits à la Fête laïque durant les vacances de printemps, à savoir la semaine du 8 au 12 avril 2019 à Wellin.

Inscriptions en ligne via le site **www.cal-luxembourg.be**

Infos : CAL/Luxembourg ASBL 061/22.50.60 ou **courrier@cal-luxembourg.be**



Décembre 2018

09/12/2018

Repas « CHOUCROUTE » ou ½ poulet frites, dessert et café.

À 12h00, au local de la Fanfare Communale, place du Trûche, rue Godefroid Kurth à Saint-Léger.

Organisation de l'Institut de Musique et de la Fanfare Communale de St-Léger.

Renseignements et réservations : Véronique SPRONCK : 0477/91.53.15 - fcinstitut@gmail.com - Olivier THIRY : 0484/31.57.67 - Jean GILSON : 063/23.93.28 - Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

12/12/2018

Créer son étoile de Noël en éco-vannerie

À la bibliothèque de Saint-Léger de 13h30 à 16h

De 9 à 99 ans

Inscriptions obligatoires : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

14/12/2018

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

15/12/2018

Mais où Crèche Saint-Léger ?

Parcours dans les rues de Saint-Léger à la découverte des différentes crèches de Noël.

Renseignements : Syndicat d'initiative – 0471/66.96.18

16/12/2018

Repair Café

À la salle communale de Châtillon, de 09h00 à 12h00

Informations : Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

19/12/2018

L'heure du conte

À la bibliothèque de Saint-Léger de 16h à 16h45

À partir de 4 ans

Réservation vivement conseillée : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

28/12/2018

Corrida léodégarienne

Départ du complexe sportif de Conchibois

Renseignements et inscriptions : Syndicat d'initiative – 0471/66.96.18

Janvier 2019

11/01/2019

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

12/01/2019

Distribution des sacs poubelles communaux

À Saint-Léger, aux ateliers communaux, de 08h30 à 12h00 ;

À Châtillon, à la salle communale, de 09h00 à 12h00 ;

À Meix-le-Tige, à l'école, de 09h00 à 12h00

16/01/2019

L'heure du conte

À la bibliothèque de Saint-Léger de 16h à 16h45

À partir de 4 ans

Réservation vivement conseillée : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

25/01/2019

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

Février 2019

08/02/2019

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

20/02/2019

L'heure du conte

À la bibliothèque de Saint-Léger de 16h à 16h45

À partir de 4 ans

Réservation vivement conseillée : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

22/02/2019

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

Mars 2019

08/03/2019

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

20/03/2019

L'heure du conte

À la bibliothèque de Saint-Léger de 16h à 16h45

À partir de 4 ans

Réservation vivement conseillée : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

22/03/2019

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

Avril 2019

05/04/2019

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

19/04/2019

Les rendez-vous du vendredi

À la bibliothèque de Saint-Léger

Pour les 55 ans et plus

Renseignements : 063/58.99.24 – bibliotheque@saint-leger.be

POUR PLUS D'ÉVÈNEMENTS SUR VOTRE COMMUNE, CONSULTEZ LA PAGE FACEBOOK « QUE FAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER »

Vous souhaitez davantage de visibilité pour votre événement? N'hésitez pas à envoyer vos infos à : « Maison du Tourisme de Gaume » : mtg@soleildegaume.be (diffusion web et newsletter)



Ma Cuisine 30
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

COIFFURE Création
Fabiola Weiler
Spécialiste du cheveu et du cuir chevelu

Dames - Hommes
Enfants

Nous allons vous chercher et nous vous ramenons si vous le souhaitez lors de la prise de RDV.
+ Service à domicile

WIFI GRATUIT

- du mardi au vendredi de 8h30 à 18h non stop
- le samedi de 8h30 à 16h NON STOP

+ horaires spéciaux sur rendez-vous

063 21 76 41
0478 81 50 72
Rue du Pachy, 1
6747 CHATILLON

Chauffage
Sanitaire
Energies renouvelables

JOSY GONRY SPRL

Rue des Paquis, 25c
6769 HOUDRIGNY
Tél. 063/57 96 44
Fax 063/57 16 07

ets.gonry@skynet.be
www.josygonry.be

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Côtés Arômes
Thé - Vin - Bière - Bio
Rue du 5 Septembre 15a
6747 Saint-Léger
0495/27.85.32
cotesaromes@gmail.com

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886